

**RAPPORT ANNUEL DÉCOULANT DE LA
DÉCISION D-2013-081 (R-3807-2012)**

ANNÉE 2014

1	TABLE DES MATIÈRES	
2	1. INTRODUCTION.....	3
3	2. DÉPENSES D'EXPLOITATION.....	4
4	3. IMMOBILISATIONS.....	8
5	4. CONCLUSION.....	9

1 1. INTRODUCTION

2 Le présent rapport fait suite à l'engagement d'Intragaz de soumettre un rapport
3 financier à la fin de chaque année financière. Il s'agit d'un rapport administratif annuel
4 visant à informer la Régie de l'énergie (la « Régie ») des dépenses d'exploitation et
5 des investissements effectués par Intragaz au cours de l'année civile. Pour ce rapport,
6 Intragaz a conservé la même présentation que celle utilisée l'an dernier.

7 En guise de rappel, l'année civile est utilisée dans le présent rapport, au lieu de l'année
8 tarifaire (mai à avril), car l'année civile correspond à l'exercice financier d'Intragaz pour
9 lequel des résultats financiers audités sont disponibles.

10 Le dossier R-3807-2012 visait l'approbation de tarifs pour la période 2013-2022. Le
11 présent rapport vise l'année civile 2014 qui couvre l'exercice financier s'échelonnant
12 du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Au cours de cette période, les Tarifs E-6 et
13 E-7 étaient en vigueur suite aux décisions D-2013-081 et D-2013-097 rendues dans
14 le dossier R-3807-2012.

15 Le présent document a été structuré de la façon suivante :

- 16 – Dépenses d'exploitation (pages 4 à 7);
- 17 – Immobilisations (page 8);
- 18 – Conclusion (page 9).

19

1 **2. DÉPENSES D'EXPLOITATION**

2 En guise de rappel, en juin 2012, Intragaz avait présenté son évaluation du revenu
 3 requis calculé selon les paramètres établis dans la preuve qu'elle avait déposée à ce
 4 moment. Concernant les dépenses d'exploitation utilisées dans cette évaluation,
 5 Intragaz avait utilisé son budget de dépenses d'exploitation de l'exercice 2012
 6 (préparé en 2011) qu'elle avait ajusté afin de tenir compte des effets de l'inflation et
 7 des dépenses ponctuelles qui surviennent à des fréquences autre qu'annuelle. Pour
 8 2014, les dépenses totalisaient 5 478 600 \$ et comportaient des frais de transport de
 9 gaz. Suite à la décision D-2013-081, qui faisait dorénavant assumer directement par
 10 Gaz Métro le coût de transport de gaz sur le réseau TQM, ses dépenses d'exploitation
 11 ont été ramenées à 4 973 900 \$ pour 2014.

12 Le tableau 1 présente les dépenses d'exploitation réelles de 2014 en comparaison à
 13 celles estimées dans le cadre du dossier tarifaire R-3807-2012.

14 **Tableau 1**

1 **Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$**
 2 **Sites combinés**
 3 **Pour l'exercice financier 2014**

4	(1) Description	(2) 2014 Réel ¹	(3) 2014 R-3807-2012 ²	(4) (Col. 2- col.3) Écart (\$)	(5) Écart (%)
5	Salaires et charges sociales	1 094 448	1 089 078	5 370	0,5%
6	Consultants	13 525	36 956	-23 431	-63,4%
7	Environnement	30 240	47 887	-17 647	-36,9%
8	Consommables	171 447	163 439	8 008	4,9%
9	Énergie	99 440	103 997	-4 557	-4,4%
10	Entretien et réparations	874 568	763 582	110 986	14,5%
11	Roulant	31 676	34 666	-2 990	-8,6%
12	Communications	31 033	28 003	3 030	10,8%
13	Transport de gaz	0	0	0	N/A
14	Assurances, taxes et redevances	608 058	627 418	-19 360	-3,1%
15	Divers	337 762	41 224	296 538	719,3%
16	Honoraires professionnels	15 768	42 161	-26 393	-62,6%
17	Frais généraux	42 475	67 874	-25 399	-37,4%
18	Sous-total	3 350 440	3 046 285	304 155	10,0%
19	Recharges du commandité	1 707 345	1 927 642	-220 297	-11,4%
20	Total	5 057 785	4 973 927	83 858	1,7%

21 Note 1 : Données auditées

22 Note 2 : Voir pièces Intragaz-1, Document 2, page 12, colonne 3, dossier tarifaire R-3807-2012, sans la dépense de transport de gaz

15 Les dépenses d'exploitation réelles de 2014 ont totalisé 5 057 785 \$ représentant
 16 83 858 \$ de plus que ce qui avait initialement été prévu dans le dossier tarifaire
 17 R-3807-2012 pour l'année 2014. Intragaz propose de comparer dans un premier
 18 temps les dépenses d'exploitation de la société en commandite dont la somme se
 19 retrouve à la ligne 18 du tableau 1 pour, par la suite, comparer les recharges du

1 commandité (ligne 19) de façon distincte en utilisant le tableau 2 de la page 6 qui
2 comprend l'ensemble des dépenses d'exploitation du commandité pour 2014.

3 Concernant les dépenses d'exploitation de la société en commandite (ligne 18) du
4 tableau 1, les dépenses réelles de 2014 ont été de 304 155 \$ plus élevées que ce qui
5 avait initialement été estimé. Vous trouverez ci-après les explications concernant les
6 écarts les plus importants (plus ou moins 10 % et 10 k\$ et plus) :

7 – **Consultants (23 431 \$)** : Les dépenses de consultants ont totalisé 23 431 \$ de
8 moins que ce qui avait été initialement prévu. Cette différence résulte d'une
9 utilisation moindre des consultants principalement au niveau de l'ingénierie de
10 procédé, de l'ingénierie de forage et de la géologie;

11 – **Environnement (17 647 \$)** : Les dépenses d'environnement ont été de 17 647 \$
12 moins élevées que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du dossier tarifaire
13 de 2013. Cette différence est principalement occasionnée par une quantité moindre
14 de produits à disposer (huile et eau) ainsi qu'un nombre réduit d'analyses de gaz
15 au cours de l'exercice;

16 – **Entretien et réparations (-110 986 \$)** : Les dépenses d'entretien et réparations en
17 2014 ont été de 110 986 \$ plus élevées que prévu. Cet écart défavorable est
18 principalement attribuable aux travaux d'entretien majeur sur le moteur du
19 compresseur C-2 dont les coûts ont totalisé près de 469 000 \$ alors que les
20 prévisions étaient de 291 500 \$ (280 000 \$ plus indexation sur 2 ans). La raison de
21 ce dépassement est que les pistons ainsi que les chemises des cylindres moteurs
22 ont dû être remplacés après 50 000 heures alors qu'Intragaz avait prévu ce
23 remplacement à 100 000 heures. Ce dépassement a été partiellement compensé
24 par d'autres économies réalisées pour ce poste de dépenses;

25 – **Divers (-296 538 \$)** : Les dépenses comprises sous la rubrique Divers ont fait l'objet
26 d'un dépassement important par rapport aux prévisions initiales, soit 296 538 \$.
27 Cela est principalement occasionné par les éléments suivants :

28 • En 2014, Intragaz a demandé l'autorisation de procéder à des investissements
29 dans le but d'accroître la capacité du site d'emménagement de Pointe-du-Lac.
30 Suite aux décisions D-2014-099 et D-2014-053 qui ont rejeté cette demande,
31 Intragaz a dû passer en charges les coûts qu'elle avait encourus dans le cadre
32 de ce projet soit près de 280 000 \$;

33 • Intragaz a effectué des travaux non prévus sur un puits qui ont totalisé près de
34 17 000 \$.

35 – **Honoraires professionnels (26 393 \$)** : Ce poste de dépense a permis de générer
36 un écart favorable de 26 393 \$ au cours de l'exercice 2014. En 2014, Intragaz n'a

1 presque pas eu à encourir d'honoraires pour des services juridiques en relations
 2 de travail et autres avis légaux. Cela s'est traduit par des écarts favorables de
 3 l'ordre de 21 000 \$. Intragaz a aussi bénéficié d'une baisse d'honoraire relié à la
 4 comptabilité et à la fiscalité suite à un appel d'offres qui a résulté en un changement
 5 d'auditeur.

6 **Frais généraux (25 399 \$)** : Les dépenses de cette rubrique ont été de 25 399 \$
 7 inférieures aux prévisions initiales. Cela découle principalement d'une réduction des
 8 dépenses reliées aux commandites et associations (19 300 \$). Intragaz a également
 9 eu des dépenses moindres que prévu en ce qui a trait aux frais de déplacement et
 10 congrès (6 800 \$).

11 Recharge du commandité

12 Le tableau 2 présente les dépenses d'exploitation réelles du commandité en 2014 en
 13 comparaison de celles estimées, pour ce même exercice, dans le dossier tarifaire
 14 2013.

15 Tableau 2

1 Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$				
2 Pour le commandité				
3 Pour l'exercice financier 2014				
4 (1)	5 (2)	6 (3)	7 (4)	8 (5)
9 Description	10 2014	11 2014	12	13
	Réel ¹	R-3807-2012 ²	Écart (\$)	Écart (%)
14 Salaires et avantages sociaux	1 417 081	1 657 975	-240 894	-14,5%
15 Honoraires professionnels	116 617	135 748	-19 131	-14,1%
16 Assurances, taxes et permis	14 824	20 404	-5 580	-27,3%
17 Loyer	84 496	84 426	70	0,1%
18 Énergie	18 240	18 738	-498	-2,7%
19 Communications	9 462	14 366	-4 904	-34,1%
20 Locations-équipements	1 634	4 580	-2 946	-64,3%
21 Fournitures de bureau	15 153	18 114	-2 961	-16,3%
22 Entretien et services	76 646	68 499	8 147	11,9%
23 Formation Adm et Géologie/Réservoir	5 190	36 644	-31 454	-85,8%
24 Transport et hébergement	1 915	13 325	-11 410	-85,6%
25 Allocation automobile et location de véhicule	1 626	10 306	-8 680	-84,2%
26 Divers	7 724	21 757	-14 033	-64,5%
27 Amortissement	22 118	27 700	-5 582	-20,2%
28 Total des dépenses d'exploitation	1 792 726	2 132 582	-339 856	-15,9%
29 Recharges aux autres sociétés	(85 381)	(204 940)	119 559	-58,3%
30 Recharge du commandité à Intragaz SEC	1 707 345	1 927 642	-220 297	-11,4%

23 Note 1 : Données auditées

24 Note 2 : Voir pièces Intragaz-1, Document 2, page 26, colonne 3, dossier tarifaire R-3807-2012

16 Pour l'exercice 2014, les recharges du commandité ont été de 1 707 345 \$
 17 représentant 220 297 \$ de moins que ce qui avait été initialement prévu lors de
 18 l'élaboration du dossier tarifaire R-3807-2012. Les dépenses totales du commandité
 19 (avant de considérer les recharges aux autres sociétés) sont, quant à elles, de
 20 1 792 726 \$, soit 339 856 \$ de moins que budgété.

1 Il est important de noter que depuis 2013, Intragaz a passablement réduit ses activités
2 dans les autres sociétés du groupe Intragaz qui bénéficient des services du
3 commandité. En effet, Intragaz a pratiquement cessé toute activité dans Intragaz
4 Énergie, société en commandite et Intragas U.S. Inc. En ce qui concerne Intragaz
5 Exploration, société en commandite, les activités sont aussi moindres que ce qui avait
6 été prévu. Ceci a mené Intragaz à procéder à une restructuration de ses effectifs qui
7 a résulté en l'abolition du poste de directeur géologie-réservoir. Ce département est
8 dorénavant sous la responsabilité du directeur de l'exploitation. Il en résulte une
9 réduction importante des dépenses du commandité ainsi que des recharges aux
10 autres sociétés en commandite.

11 Vous trouverez ci-après les explications concernant les écarts les plus importants
12 (plus ou moins 10 % et 10 k\$ et plus) :

13 – **Salaires et avantages sociaux (240 894 \$)** : L'abolition du poste de directeur
14 géologie-réservoir constitue la cause principale de l'écart constaté pour ce poste
15 de dépenses;

16 – **Honoraires professionnels (19 131 \$)** : Au cours de l'exercice 2014, Intragaz n'a
17 utilisé que très peu de services professionnels par rapport à ce qu'elle avait
18 budgété. Elle a également bénéficié d'une baisse d'honoraire relié à la comptabilité
19 et à la fiscalité suite à un appel d'offres qui a résulté en un changement d'auditeur;

20 – **Formation et Administration, et Géologie réservoir (31 454 \$)** : En 2014,
21 Intragaz n'a utilisé qu'une faible proportion de son budget de formation;

22 – **Transport et hébergement (11 410 \$)** : En 2014, Intragaz a continué à
23 comptabiliser les dépenses de transport et d'hébergement directement dans la
24 société qui bénéficie du déplacement plutôt que de le comptabiliser dans le
25 commandité et le recharger par la suite aux sociétés en commandite. Cela simplifie
26 grandement les recharges du commandité. Ainsi, cet écart favorable découle plutôt
27 d'une reclassification de dépenses dans les sociétés en commandite plutôt que
28 d'une économie par rapport au budget;

29 – **Divers (14 033 \$)** : Cette rubrique comprend les frais généraux tels que les repas,
30 les commandites, les cotisations professionnelles, les activités sociales avec les
31 employés, etc. En 2014, Intragaz a réalisé des économies sur tous ces postes de
32 dépenses. Quant aux commandites, elles sont dorénavant comptabilisées (depuis
33 2013) directement dans les sociétés en commandite sauf si c'est en lien direct avec
34 le commandité.

1 **3. IMMOBILISATIONS**

2 Dans le dossier tarifaire R-3807-2012, Intragaz avait évalué ses besoins en
 3 immobilisations sur une période de 10 ans. Pour ce faire, elle avait été en mesure de
 4 déterminer des dates prévues pour le remplacement de certains actifs, mais elle avait
 5 dû aussi prévoir des immobilisations dont les dates d'acquisition étaient non
 6 déterminées. Dans ce dernier cas, un montant de 3,5 M\$ en immobilisations avait été
 7 réparti également sur la période de 10 ans couvrant l'application du tarif. Le montant
 8 annuel estimé des acquisitions d'immobilisations pour la période de 2013 à 2022 était
 9 de 506 500 \$¹ et représentait le coût moyen annuel des immobilisations pour la durée
 10 d'application du tarif.

11 Pour l'année 2014, Intragaz n'a pas acquis d'immobilisations faisant partie de la
 12 catégorie dont les dates étaient indéterminées. Pour la catégorie d'immobilisations
 13 dont la date était prévue, Intragaz a investi 170 558 \$ par rapport aux 280 000 \$
 14 prévus.

15 Cet écart favorable découle principalement du fait qu'en 2014, Intragaz n'a pas
 16 procédé à l'acquisition des équipements prévue pour automatiser les lectures de plan
 17 d'eau.

18 Le tableau 3 ci-après montre les acquisitions réelles de 2014 en comparaison des
 19 prévisions du dossier R-3807-2012.

20

Tableau 3

Programme d'immobilisations Pour l'exercice financier 2014 Sites combinés (\$)				
(1)	(2)	(3)	(4)	
Description	2014 Réel ¹	2014 R-3807-2012 ²	Écart	
6 Remplacement du réservoir de méthanol	79 459	80 000	-541	
7 Automatisation plan d'eau et modernisation	0	80 000	-80 000	
8 Remplacement de camions	76 682	70 000	6 682	
9 Divers	14 417	50 000	-35 583	
10 Total des immobilisations	170 558	280 000	-109 442	

11 Note 1 : Données auditées

12 Note 2 : Voir pièces Intragaz-1, Document 2, page 31, colonne 5, dossier tarifaire R-3807-2012

¹ Référence Intragaz -1, Document 2, page 31 du dossier R-3807-2012

1 **4. CONCLUSION**

2 L'exercice 2014 a été ponctué de quelques dépenses importantes imprévues qui ont
3 fait en sorte que les dépenses réelles ont été supérieures à celles qui avaient été
4 estimées lors de l'établissement du coût de service d'Intragaz, société en commandite.
5 Heureusement, la dépense ayant eu l'impact le plus important (les coûts reliés au
6 développement et à la demande d'autorisation du projet Pointe-du-Lac) est ponctuelle
7 à cet exercice et n'est donc pas susceptible de se reproduire ultérieurement et d'autres
8 éléments favorables ont permis d'en minimiser l'impact.

9 De façon plus globale, il nous apparaît important de rappeler que les tarifs d'Intragaz
10 établis dans le cadre du dossier tarifaire R-3807-2012 portent sur une période de
11 10 ans et qu'il importe de tenir compte de cette perspective en analysant les résultats
12 d'une seule année. Nous sommes d'avis que c'est seulement en cumulant plusieurs
13 années que nous pourrions mieux comparer les hypothèses utilisées dans le cadre de
14 l'élaboration de la cause tarifaire avec la réalité.